

BRÈVE N° 2025 – 09 La diffusion des arrêtés de circulation (temporaire et permanent)



Le maire qui exerce la compétence de police de circulation doit faire preuve de vigilance quant à la liste des destinataires des arrêtés de circulation :

=> Il s'agit des personnes chargées de son exécution, les services pouvant subir une nouvelle contrainte de circulation (SDIS, SAMU, Transports scolaires, service de police/gendarmerie), le gestionnaire de la route, le demandeur ...

La diffusion aux destinataires est réalisée également en fonction de l'objet de l'arrêté (voir ci-dessous la liste avec les coordonnées).

<u>Entrée en vigueur de l'arrêté</u> : les arrêtés doivent faire l'objet d'une publicité par publication ou affichage ainsi que d'une transmission au représentant de l'État, sauf ceux concernant **le stationnement et la circulation** (aucun acte de circulation et stationnement ne doit être transmis au **contrôle de légalité**). Ils sont uniquement publiés au **Recueil des Actes de la commune**.

Les arrêtés relatifs au stationnement et à la circulation **sont exécutoires** s'ils s'accompagnent de la mise en place de la signalisation réglementaire appropriée (article R411-25 du Code la Route).

Extrait d'arrêté de circulation créé via l'application ATD 36, à titre d'exemple : la diffusion d'un arrêté temporaire aux destinataires est présentée sous la forme suivante :

Article:

Le Maire de la mairie de.....

SETEC (demandeur à l'origine de la demande)

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie gendarmerie Le Blanc

DDT3

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Coordonnées des destinataires

Types d'arrêtés	Destinataires Obligatoires	Destinataires pour information
	Service de police/gendarmerie (défini en fonction du secteur de rattachement zone police ou compagnie de gendarmerie) ddpn36-secdir@interieur.gouv.fr (Police)	<u>Dans le cas d'une RGC*</u> : <u>Direction Départementale des Territoires</u> ddt-arretecircul@indre.gouv.fr
Arrêté de Circulation temporaire	cgd.le-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou cgd.issoudun@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou cgd.la-chatre@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou cgd.la-chatre@gendarmerie.interieur.gouv.fr et systématiquement pour les secteurs couverts par une compagnie de gendarmerie edsr36@gendarmerie.interieur.gouv.fr Demandeur_(entreprise) Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) cta-codis@sdis36.org SAMU samu36@ch-chateauroux.fr Service des Transports de la Région erc36-transports@centrevaldeloire.fr Service des Transports de la Communauté de Commune Pour les communes du secteur Châteauroux-Métropole (Arthon – Brion – Coings – Déols – Diors – Etrechet – La Champenoise – Luant – Montierchaume – Le Poinconnet – Saint-Maur – Sainte-Fauste – Velles - Vineuil) - Châteauroux Métropole voirie-mobilite@chateauroux-metropole.fr espacesverts@chateauroux-metropole.fr dechets@chateauroux-metropole.fr	Dans le cas d'une RD : Gestionnaire de voirie DGARTPE-UTVATAN@indre.fr (service du Département – Unité Territoriale de Vatan) DGARTPE-UTLEBLANC@indre.fr (service du Département – Unité Territoriale de Le Blanc) DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr (service du Département – Unité Territoriale de La Châtre) Dans le cas d'une RN : Gestionnaire de voirie Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest (DIRCO) district-nord.service-autoroutier.dirco@developpement-durable.gouv.fr Dans le cas d'une manifestation sportive : Préfecture/Sous Préfecture pref-dcl-brge@indre.gouv.fr (Préfecture de l'Indre) sp-la-chatre@indre.gouv.fr (Sous-Préfecture de La Châtre) sp-le-blanc@indre.gouv.fr (Sous-Préfecture de Le Blanc) sp-issoudun@indre.gouv.fr (Sous-Préfecture d'Issoudun)
Arrêté de circulation permanent	Service de police/gendarmerie (défini en fonction du secteur de rattachement zone police ou compagnie de gendarmerie) ddpn36-secdir@interieur.gouv.fr (Police) ou cgd.le-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou cgd.issoudun@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou cgd.la-chatre@gendarmerie.interieur.gouv.fr et systématiquement pour les secteurs couverts par une compagnie de gendarmerie edsr36@gendarmerie.interieur.gouv.fr Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) cta-codis@sdis36.org	Dans le cas d'une RGC*: Direction Départementale des Territoires ddt-arretecircul@indre.gouv.fr Dans le cas d'une RD: Gestionnaire de voirie DGARTPE-UTVATAN@indre.fr (service du Département – Unité Territoriale de Vatan) DGARTPE-UTLEBLANC@indre.fr (service du Département – Unité Territoriale de Le Blanc) DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr (service du Département – Unité Territoriale de La Châtre) Dans le cas d'une RN: Gestionnaire de voirie Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest (DIRCO) district-nord.service-autoroutier.dirco@developpement-durable.gouv.fr Si impact sur la sécurité, l'accès au secours ou organisation sanitaire: SAMU samu36@ch-chateauroux.fr Si impact sur un circuit scolaire ou autre ligne: Service des Transports de la Région erc36-transports@centrevaldeloire.fr Service des Transports de la Communauté de Commune

^{*} RGC : route classée à grande circulation par décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 (cf brève 2019-07 - Evolution de l'outil en ligne « créer un arrêté de circulation en ligne »).